

Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 5628 du 31 janvier 2022 de Monsieur le Député Claude Lamberty, Madame la Députée Carole Hartmann et Monsieur le Député Max Hahn.

- Au cours des dix dernières années, combien d'enfants ont bénéficié du dépistage gratuit ? Quel est le taux de participation par rapport aux invitations envoyées pendant la même période ?

De 2012 à 2021, 32.614 enfants ont bénéficié du dépistage orthophonique dans le cadre du programme Bilan 30, correspondant à un taux moyen de participation de 48,1%. Ce taux de participation est historiquement constant.

- Par quel moyen, hormis les invitations automatiques, les parents sont-ils informés du « Bilan 30 » ? Les pédiatres sont-ils encouragés d'informer les parents de cette offre ?

Au cours des quatre premières années de vie, le langage se développe très rapidement. De ce fait, un bilan du langage développé pour l'âge de 30 mois, doit être fait à ce moment précis. Pour cette raison, la voie officielle d'information concernant le Bilan 30 est limitée à l'invitation automatique sur base du registre national des personnes physiques.

Les pédiatres ne sont pas systématiquement informés de l'offre du Bilan 30 et il est vrai qu'un rappel régulier de la part du Service audiophonologique devrait être envisagé. Dans ce sens, le programme de travail de la Direction de la santé prévoit l'établissement d'une cartographie de l'ensemble des services de dépistage et de prise en charge des troubles de la petite enfance. Celle-ci sera régulièrement tenue à jour et soumise au corps médical et aux autres professionnels de la petite enfance.

- Quelles mesures peuvent être mises en place afin d'augmenter le taux de participation ? Madame la Ministre, est-elle d'avis qu'une campagne de sensibilisation ou d'autres incitations pourraient y contribuer ?

La participation au Bilan 30 étant une démarche personnelle des parents, tous informés de l'existence du programme via l'invitation personnelle, il est difficile d'envisager des mesures qui pourraient avoir une influence directe et notable sur le taux de participation.

Le Service audiophonologique développe régulièrement des campagnes de sensibilisation en lien avec le développement du langage, mais les retours du public cible et des professionnels de la petite enfance sont généralement très discrets et leur influence sur le taux de participation au Bilan 30 n'est pas retraçable.

Des projets de sensibilisation directe et ciblée des parents et des professionnels de la petite enfance sont actuellement élaborés par le Service audiophonologique. Les orthophonistes de ce service ont développé un module de formation concernant l'évolution normale et pathologique du langage et sa stimulation. Ce module sera proposé aux jeunes parents (sur invitation) et au milieu de l'éducation non-formelle (personnel des crèches et des maisons-relais) au cours de l'année 2022. On peut s'attendre à une influence positive de ces sensibilisations directes sur taux de participation des parents au Bilan 30, mais ceci reste incertain et devra être mesuré par la suite.

Une mesure qui aurait certainement une influence directe et nette sur le taux de participation au Bilan 30, serait l'incitation financière découlant d'une inclusion du Bilan 30 à la liste des examens obligatoires pour l'obtention de la prime postnatale. Cette mesure aurait cependant de nombreuses conséquences et doit être argumentée et planifiée méticuleusement en amont.



- Madame la Ministre, peut-elle confirmer qu'il existe des problèmes dans la prise de rendez-vous, car une grande partie du personnel a été rappelée pour le Contact Tracing ?

Au vu du manque de personnel dans le contexte de la vague épidémique liée au variant Omicron, la Direction de la santé a en effet estimé nécessaire de délocaliser l'ensemble de l'équipe des orthophonistes du Service audiophonologique au Contact Tracing pour la période du 17 janvier au 11 février. Par conséquent, le Service audiophonologique a dû annuler 945 rendez-vous au Bilan 30 et 408 rendez-vous de traitement orthophonique à cet effet. Les rendez-vous au Bilan 30 seront cependant re-convoqués par ordre chronologique, dès le 14 février.

- Dans l'affirmative, Madame la Ministre, de quelle manière compte-t-elle assurer l'offre du «Bilan 30»?

Le Service audiophonologique continuera à inviter tous les enfants inscrits au Bilan 30 selon l'ordre de priorité habituellement prévu. Le retard accumulé à cause de l'indisponibilité temporaire de l'équipe thérapeutique devrait pouvoir être absorbé progressivement au courant de la deuxième moitié de l'année, grâce au recrutement à temps-plein d'un orthophoniste supplémentaire au mois de juin 2022.

- Quelle est actuellement la durée d'attente moyenne pour l'obtention d'un rendez-vous ?

Suite à l'annulation des rendez-vous susmentionnés, la durée d'attente moyenne pour l'obtention d'un rendez-vous sera d'environ 3 mois. Les cas urgents, tels que des rendez-vous de suivi pour cause de retard de langage ou des demandes de diagnostic orthophonique émanant d'un médecin ou d'un service spécialisé, ne seront pas concernés par ce retard et continueront à être convoqués en priorité.

Luxembourg, le 3 février 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert